

avons avancés il y a deux semaines,—et qui n'étaient peut-être pas tout à fait au point,—portaient à croire qu'il y avait danger que les membres de son personnel, s'arrogeant des pouvoirs plus étendus qu'ils n'en ont en réalité, ne respectent pas le principe des soumissions, que le ministre a pris beaucoup de mal à appuyer ici il y a deux semaines.

Je crois qu'il n'est que juste, dans l'intérêt des annales et dans l'intérêt de l'opposition que nous essayons de définir,—je vais le faire en deux mots,—exactement ce qui a été proposé. En d'autres termes, faisons l'inventaire de la situation. Bien que le ministre ait traité la question de façon très délicate, le fait est,—et je suis persuadé que ce n'est pas le ministre qui l'a voulu, mais sûrement l'un de ses méchants partenaires,—qu'on a tenté d'assurer l'adoption de quelque chose qui était véritablement en contradiction avec le principe dont nous nous inspirons dans la conduite de nos affaires.

Je veux mettre cela bien en évidence. Je puis le faire vite en lisant l'article primitif puis l'amendement qui a été proposé. Dans l'article primitif, l'alinéa a) dit que la demande de soumission n'est pas nécessaire dans le cas d'urgence. Cette disposition est inscrite dans le nouvel article presque mot pour mot. L'alinéa b) se lit comme suit:

b) où la nature des travaux est telle que ceux-ci peuvent s'exécuter avec plus de célérité et d'économie par les fonctionnaires et par les employés du ministère; ou

Cet alinéa paraît aussi dans le nouvel article. L'alinéa c) que le ministre a lu dit:

c) dans le cas où le coût approximatif de l'entreprise n'atteint pas cinq mille dollars, et où le ministre est d'avis, vu la nature des travaux, qu'il n'est pas à propos de demander des soumissions.

La latitude du ministre est strictement limitée à cinq mille dollars. Je veux lire l'alinéa c) tel qu'il est dans l'amendement proposé, c'est-à-dire celui qui est modifié présentement. Le voici:

Dans le cas où le ministre est convaincu que la nature de l'ouvrage rend impossible une demande de soumissions au moyen d'annonces publiques et que l'intérêt public peut être mieux servi par la conclusion d'un contrat en vue de l'exécution de l'ouvrage susmentionné, sans demande de soumissions de ce genre.

Il est clair, monsieur l'Orateur, qu'il n'y a aucune espèce de limite. Ce n'est pas seulement le ministre des Travaux publics (M. Fournier) mais tous ses collègues jusqu'au dernier, les ministres ordinaires, qui peuvent en faire autant. Je crois que n'importe quel ministre pourrait accorder des contrats de cette façon, sans limite, si ce n'est qu'il faut qu'ils se persuadent eux-mêmes. Nous savons combien c'est facile.

[M. Macdonnell (Greenwood).]

Depuis le début, nous avons dit que nous estimions le projet de loi détestable. Me permettra-t-on de citer une grande autorité, c'est-à-dire moi? J'ai dit que c'était jeter à l'égoût le travail des générations. Je me demande même comment on pourrait aller plus loin, à moins qu'un jour le Gouvernement vienne nous dire que le Parlement sera plus convoqué qu'une fois tous les cinq ans. Après tout, Radio-Canada est assuré de vivre pendant cinq ans, pourquoi alors ne pourrait-on pas ne nous convoquer qu'une fois tous les cinq ans? Il est difficile de voir jusqu'où on aurait pu aller dans le dédain de la situation véritable du Parlement et dans la concentration de plus de pouvoirs entre les mains du pouvoir exécutif. Sérieusement, j'affirme qu'on voit par là jusqu'où peut aller le pouvoir arbitraire une fois qu'il est bien lancé. On ne peut guère imaginer quoi que ce soit qui aille plus loin que ceci.

Je dois l'avouer, je pensais que nous avions déjà tout vu. En effet, on a demandé à la Chambre d'accorder des pouvoirs très vastes. Cependant, quelqu'un m'avait dit que le Gouvernement allait présenter une mesure de ce genre,—non pas aux fins de la production de défense car nous sommes habitués aux pouvoirs étendus en ce domaine,—je lui aurais répondu: "Allez raconter cela à d'autres". J'imagine que l'article s'inspirait en réalité du désir d'émuler le ministre de la Production de défense (M. Howe), qui dispose de pouvoirs merveilleux dont il aime à nous parler avec beaucoup de fierté. J'imagine que l'article s'inspirait de ce genre de rivalité, du désir de faire aussi bien que les Howe.

Il faut, toutefois, rendre hommage au Gouvernement car il fait maintenant les choses en grand. Il a présenté une modification conforme à ce que nous lui avons conseillé. Comme il serait sage et comme il s'éviterait des ennuis s'il acceptait tous nos conseils.

Ce n'est pas une modification, c'est du repentir, c'est une rétractation. Ce n'est pas un repli, mais la déroute. L'opposition devrait sérieusement remercier le Gouvernement d'une chose. Je ne crois pas que, depuis longtemps, il y ait eu un cas où la véritable fonction de l'opposition ait été tracée aussi clairement. Nous avons, ces derniers jours, tenté de convaincre le Gouvernement de ne pas suivre une nouvelle ligne de conduite mal inspirée. Nous n'avons pas réussi. Force nous est de laisser le temps faire son œuvre, de laisser les gens s'instruire. Les cultivateurs auront l'occa-